


Devoir des juges page 17

- Présenter au Président du jury leur carnet / **carte de juge** ainsi que leur licence valide pour la saison en cours,
- Justifier d'une **formation** adaptée au niveau de la compétition,
-  Etre présents sur le lieu de compétition à **l'horaire fixé** sur la convocation,
- Assister à la **réunion des juges** précédant le début de la compétition,
- Ne pas quitter le lieu de compétition sans l'autorisation du directeur de concours,
- Juger avec **exactitude** et **impartialité** les exercices présentés, Noter sans se consulter et reporter sur la feuille de note, la note D, la moyenne des notes E obtenues et la note finale (Art.13).
- Porter la **tenue réglementaire** en fonction de la saison. 